

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021, A 19H SAINT MIHIEL

Nombre de membre dont le Conseil Syndical doit être composé : 20

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 21 dont 4 sans voix délibérante

L'an deux mil vingt et un, le 1<sup>er</sup> avril, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur de Lorraine, élus par les conseils communautaires des communautés de communes membres, se sont réunis dans la salle des AVRILS de SAINT MIHIEL, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur de Lorraine, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

### Étaient présents :

COCHET Xavier	PIERSON Xavier
DENOYELLE Sylvain	PLANTEGENET Lionel
GEORGE Marie-Cécile	SION D'ETTORE Louise
JACQUEMIN Lionel	TONNER Marie Christine
JOYEUX Laurent	VUILLAUME François
KAMPMANN Erna	BEIRENS Odile (suppléante)
KLEIN Dania	GRUNBLATT Jean Paul (suppléant)
MESOT Régis	MANGIN Chantal (suppléante)
MOREAU Michel	PICHAVANT Pascal (suppléant)
MOUSSA Dominique	RENAUDIN Bernard (suppléant avec voix délibérante)
PALIN Laurent	

### Étaient excusés :

ALEXANDRE Didier	DEGOUTIN Lysiane
AUBRY Martine	ZINGERLE Jean Claude

### Étaient présents également :

M Jean-Christophe FRIZON, chargé de mission TEPCV/CTE

Mme Laura DAUMAS, Chargée de mission PETR

### Pouvoirs :

M. RENAUDIN avait obtenu le pouvoir de Mme AUBRY.

M. JOYEUX avait obtenu le pouvoir de M. ALEXANDRE.

### Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du 11 mars 2021
3. Vote des délibérations
  - Délibération n° 2021/04 : Approbation du compte de gestion 2020
  - Délibération n° 2021/05 : Approbation du compte administratif 2020
  - Délibération n° 2021/06 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
  - Délibération n° 2021/07 : Vote du budget primitif 2021

- Délibération n° 2021/08 : Validation et signature d'une convention avec la fédération française de cyclisme (FFC) pour l'officialisation et le suivi du site FFC « Cœur de Lorraine » n° 296
4. Information labélisation PAT
  5. Point sur les commissions
  6. Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h12.

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. Lionel JACQUEMIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il a accepté.

### 2. Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil syndical du 11 mars 2021

Il est ensuite procédé à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente du 11 mars 2021, qui est adopté à l'unanimité.

### 3. Vote des délibérations :

#### ❖ Délibération n° 2021/04 : Approbation du compte de gestion 2020

Un rapide bilan des activités est présenté par M. PIERSON. Il souligne le travail réalisé par les deux chargés de mission et précise que la liste d'actions évoquées n'est pas exhaustive.

Arrivé de M. MOREAU.

M. PIERSON laisse la parole à M. DENOYELLE pour présenter le compte de gestion et le compte administratif du PETR. En synthèse, le compte de gestion peut se résumer comme suit :

	BP 2020	Réalisé 2020
<b>Equipe technique</b>	81 000	70 626,64
<b>Fonctionnement général PETR</b>	61 933,34	12 129,61
<b>fonctionnement lié au CLS</b>	13 100	0
<b>fonctionnement lié au TEPCV</b>	312 877,47	281 525,37
<b>TOTAL</b>	503 513,34	389 410,44

Suite à cet exposé, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'APPROUVER le Compte de Gestion du budget général 2020 présenté ;
- d'AUTORISER M. Le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

#### ❖ Délibération n° 2021/05 : Approbation du compte administratif 2020

Après sortie de la salle de M. PIERSON, Président du PETR, M. DENOYELLE présente le compte administratif 2020 selon le résumé de compte établi, qui se décline comme suit :

	Investissement		Fonctionnement		Global	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Prévu	117 524,62 €	149 459,44 €	503 513,34 €	503 513,34 €	621 037,96 €	652 972,78 €
Réalisé	106 024,62 €	55 587,44 €	389 410,44 €	538 345,3 €	495 435,06 €	593 932,74 €
Reste à réaliser	13 780 €				13 780 €	
Résultat de clôture de l'exercice	-50 437,18 €		148 934,86 €		84 717,68 €	

Suite à cet exposé, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

- De lui DONNER ACTE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer comme présenté ci-dessus,
- de RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;
- de VOTER et ARRÊTER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- d'AUTORISER M. Le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

❖ **Délibération n° 2021/06 : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020**

M. PIERSON présente l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2020, faisant ainsi apparait les données suivantes :

- Un excédent de fonctionnement de 141 540,31 €
- Un excédent reporté de 7 394,55 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 148 934,86 €
- Un déficit d'investissement de 50 437,18 €
- Un déficit de restes à réaliser de 13 780 €
- Soit un besoin de financement de 64 217,18 €

Suite à cette présentation, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : excédent	148 934,86
Affectation complémentaire en réserve (1068)	64 217,18
Résultat reporté en fonctionnement (002)	84 717,68
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	50 437,18

❖ **Délibération n° 2021/07 : Vote du budget primitif 2021**

Sont évoqué notamment les points suivants :

- Une recette d'un montant de 16 500€ est affectée pour le PAT. Il s'agit d'une subvention que l'on a obtenu officieusement (70% de 100 000€ pour trois ans). Le choix a été fait de réduire le montant pour cette année car les actions se dérouleront sur une période de 6 mois.
- Il convient de noter le report des frais de mise à disposition des locaux et des agents de la codecom des côtes de Meuse Woevre 2020 sur l'année 2021. Coût réel estimé à 5 000€/an.

- Excédent 2020 – résultat reporté en fonctionnement de 84 717,68€
- A noter, les aides obtenues (CEE/ARS/FTE) ne figureront plus l’an prochain.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- d’ADOPTER le budget primitif de l’exercice 2021 comme suit :

Budget principal – 2021		
Section de fonctionnement	Recettes	Dépenses
	264 120,84	264 120,84
Section d’investissement	Recettes	Dépenses
	74 463,24	74 463,24
<b>TOTAL</b>	<b>338 578,08</b>	<b>338 578,08</b>

- d’AUTORISER M. le Président à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l’application de la décision précitée et signer tous les documents correspondants.

❖ **Délibération n° 2021/08 : Validation et signature d’une convention avec la fédération française de cyclisme (FFC) pour l’officialisation et le suivi du site FFC « Cœur de Lorraine » n° 296**

M. FRIZON présente la convention quadripartite, permettant la labélisation FFC du réseau de circuits VTT. Cette convention est une convention cadre qui définit les rôles de chaque partie. Le PETR n’a pas de participation financière pour cette convention.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- DE CONCLURE avec la FFC, ainsi qu’avec l’OT et le club VTT, une convention de partenariat, annexée à la présente délibération, ayant pour objet de préciser le rôle de chaque partenaire dans le suivi du site et permettant sa labellisation auprès de la FFC,
- D’AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce partenariat, nécessaire à la mise en œuvre de l’action susmentionnée et/ou nécessaire à l’exécution de la présente délibération

#### **4. Information labélisation PAT**

M. FRIZON rappelle le contexte de la candidature qui fait suite à la stratégie « agricole et alimentaire » existante et qui s’est fait au cours du mois de janvier 2021. Le PETR a tout d’abord obtenu la labellisation PAT pour son projet puis, de façon officieuse à ce jour, la confirmation d’obtention des fonds demandés, soit 70 000 € sur 3 ans. M. DENOYELLE évoque le lancement de la plateforme Agrilocal, pour laquelle le collège de Saint-Mihiel est établissement pilote.

#### **5. Point sur les commissions**

Il est proposé comme suit une répartition des membres titulaire du conseil syndical dans les commissions du PETR :

commissions du PETR Cœur de Lorraine				
Thématique	Santé, mobilité inclusive et cohésion sociale	Economie et agriculture	Transition écologique	Tourisme
Animation	Laura	Laura et Jean-Christophe	Jean-Christophe	Laura ou Jean-Christophe
Composition	Mme Tonner	M. Mesot	M. Denoyelle	M. Joyeux
	M Vuillaume	M. Zingerlé	M. Moreau	M. Palin
	M. Pierson	M. Cochet	M. Moussa	M. Plantegenet
	Mme Degoutin	M. Alexandre	Mme Kampman	Mme Sion d'Ettore
	Mme Klein	Mme George	Mme Aubry	M. Jacquemin

Pour information, M. PIERSON va se retirer de la commission Santé, Mobilité et cohésion social. Il désignera prochainement son remplaçant.

M. COCHET demande à être positionné sur la transition écologique étant donné que M. MESOT est déjà proposé dans la commission économie et agriculture.

Il est demandé de mettre la thématique de la culture avec le tourisme.

Ces propositions sont validées par les membres.

Concernant la répartition des suppléants, il est demandé aux Présidents d'EPCI de prospecter leurs membres et de faire un retour aux chargés de mission PETR des choix **au plus tard le 16 avril 2021**.

Les suppléants présents expriment leur souhait :

- Economie et agriculture : M. RENAUDIN, Mme BEIRENS, M. GRUNBLATT et M. PICHAVANT

- Tourisme : Mme MANGIN

- Santé, mobilité inclusive et cohésion sociale : Mme SION D'ETTORE exprime le choix de madame LHOTTE excusée ce jour.

Voici la nouvelle répartition dans l'attente des autres membres suppléants :

Proposition de commissions du PETR Cœur de Lorraine au 01/04/21				
Thématique	Santé, mobilité inclusive et cohésion sociale	Economie et agriculture	Transition écologique	Tourisme et culture
Animation	Laura	Laura et Jean-Christophe	Jean-Christophe	Laura ou Jean-Christophe
Composition	Mme Tonner	M. Mesot	M. Denoyelle	M. Joyeux
	M Vuillaume	M. Zingerlé	M. Moreau	M. Palin
	M. Pierson	M. Alexandre	M. Moussa	M. Plantegenet
	Mme Degoutin	Mme George	Mme Kampman	Mme Sion d'Ettore
	Mme Klein	M. Pichavant	Mme Aubry	M. Jacquemin
	Mme Lhotte Sidoli	Mme Beirens	M. Cochet	Mme Mangin
		M. Grunblatt		
		M. Renaudin		

Mme BEIRENS souhaite connaître le fonctionnement et le rôle de ces commissions.

M. FRIZON rappelle que ces commissions auront un rôle à jouer notamment dans la mise en place du PAT et du PTRTE. Il précise que les agents reviendront vers les élus dès que possible pour leur donner plus d'informations à ce sujet (envoi de données préparatoires, fréquence des réunions si possible...).

M. MOREAU interpelle l'assemblée sur la mise en œuvre du PTRTE et invite à accélérer sans attendre les retours de l'Etat ou de la Région en regardant ce que font les autres territoires. Il invite l'assemblée à faire émerger un ou quelque projet concret, opérationnel et couvrant l'ensemble du PETR.

M. MESOT estime que l'on manque d'informations concrètes, tant pour le PTRTE que pour le plan France Relance et qu'il est difficile de pouvoir se projeter, compte tenu également des contraintes budgétaires pour les années à venir.

M. FRIZON annonce que l'Etat et la Région seront sollicités rapidement et rappelle qu'une demande d'ingénierie a été faite auprès du CEREMA.

## **6. Questions diverses**

M. COCHET évoque la réalisation du diagnostic culturel dans l'absence de mise en œuvre bloque des projets concrets pour le Sammiellois et l'Aire à l'Argonne. Il redemande si la CC du Territoire de Fresnes en Woëvre participe ou non à cette étude.

Laurent JOYEUX annonce que la CC du Territoire de Fresnes en Woëvre ne participera pas à cette étude.

Il est demandé à Mme DAUMAS de reprendre au plus vite le cahier des charges et d'y associer les élus qui le souhaitent.

M. MESOT pose la question de l'intégration de ce diagnostic culturel et de ses effets concrets au sein du PTRTE.

M. PALIN évoque la difficulté que rencontre l'OT à collecter la taxe de séjour et les impacts tant financiers qu'humains que cela représente. Il invite ses collègues élus à tout faire pour que les gens qui ne le paient pas le fassent.

M. MESOT demande si un temps d'échange peut être prévu pour être accompagné pour cette démarche.

Le prochain conseil syndical se tiendra le 11 mai 2021 à 19h à la salle des AVRILS à Saint Mihiel.

La séance est donc levée à 20h40.